

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007
relatif à la désignation des membres de la Commission
d'évaluation des directeurs pour l'enseignement
fondamental et secondaire**

A.Gt 17-10-2018

M.B. 08-11-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article 37, § 2;

Considérant la nécessaire réorganisation des différents arrêtés fondant la composition de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs :

1° en tant que Président visé à l'article 37, § 3, du décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs : M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE);

2° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1^{er}, 1°, du même décret :

- Mme Colette DUPONT;
- M. Christian NOIRET,
- M. Didier LETURCQ;
- M. Pierre ERCOLINI;

3° en tant que chargés de mission visés à l'article 37, § 1^{er}, 3°, a), du même décret :

ZONE 1	Annick BRATUN Renelde VANDERHEIDEN Alain FAURE
ZONE 2	Alain FAURE Renelde VANDERHEIDEN Bernard JONCKERS
ZONE 3	Manu DONY Gianni PERAZZO Jean-François ANGENOT
ZONE 4	Jean-François ANGENOT Isabelle SLOTA Manu DONY
ZONE 5	Jean-François ANGENOT Isabelle SLOTA

	Richard REGGERS
ZONE 6	Marc BEAUMONT Gianni PERAZZO Francis COLLETTE
ZONE 7	Richard REGGERS Isabelle SLOTA Jean-François ANGENOT
ZONE 8	Philippe DECAESTECKER Frédéric DEBAISIEUX Annick BRATUN
ZONE 9	Francis COLLETTE Frédéric DEBAISIEUX Philippe DECAESTECKER
ZONE 10	Bernard JONCKERS Frédéric DEBAISIEUX Marc BEAUMONT

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire et l'arrêté ministériel du 4 octobre 2017 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire sont abrogés.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 octobre 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS